



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône**

**Service Agriculture Forêt
Pôle Forêt - Unité Défrichage**

Marseille, le 13/11/2023

[https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/
Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement/](https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement/)

Affaire suivie par : Isabelle ALONZO (GEZE)
ddtm-defrichement@bouches-du-rhone.gouv.fr

Refer : DEF-23-425-001

Monsieur le Gérant,

Vous avez déposé auprès de mes services la demande de défrichage suivante enregistrée en date du 20/10/2023 sous le n° **DEF-23-425-001** :

Demandeur	Monsieur le Gérant POLIZZI Kévin pour le compte de SAS THECAMP.I
Terrain	Commune de AIX EN PROVENCE, parcelle(s) KT 173,175,177
Demande	Autorisation de défricher 1 620 m ² en vue de construire un bâtiment mixte de bureaux et de restauration.

Après instruction de votre dossier, j'ai l'honneur de vous faire savoir que votre opération :

- Ne répond pas à la définition du défrichage :
 - Emprise du projet non en nature de bois et forêts (L. 341-1 du Code forestier)

Le débroussaillage obligatoire sera réalisé, avant tout commencement des travaux, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, soit dans tous les cas au minimum dans un rayon de 50 mètres autour des bâtiments, constructions et installations de toute nature ainsi que de part et d'autre de la voie d'accès sur une largeur de 10 mètres. Les Obligations Légales de Débroussaillage (OLD) seront régulièrement réalisées pour assurer la sécurité des biens et des personnes en cas d'incendie

La présente lettre vaut attestation et peut être versée au dossier de permis de construire. Elle ne préjuge en rien des dispositions des autres réglementations applicables au terrain concerné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Gérant, l'expression de ma considération distinguée.

SAS THECAMP.I

Monsieur le Gérant POLIZZI Kévin

550 rue Denis Papin

13100 AIX EN PROVENCE

kevin.polizzi@unitelgroup.net

LR/AR électronique

La Cheffe du Pôle Forêt

Patricia LAHAYE

Copie : Mairie de AIX EN PROVENCE(Service Urbanisme) - urbaadsavis@mairie-aixenprovence.fr



N° 13632*08

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT

Articles L.341-3, R.341-1 et suivants du code forestier

(Avant de remplir cette demande, veuillez lire attentivement la notice d'information)

Veuillez transmettre l'original de la demande avec ses pièces-jointes, à la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département principal dans lequel se situe les défrichements ou à la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DAAF) pour les DOM, selon l'une des modalités suivantes :

- 1- par courrier en recommandé avec avis de réception
- 2- par remise sur place à la DDT(M) ou à la DAAF, contre un récépissé de dépôt
- 3- par téléprocédure accessible par internet : <https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/cerfa13632/>

Si votre projet est à cheval sur plusieurs départements, il vous faudra plusieurs autorisations : vous devez transmettre dans les mêmes conditions, une copie de votre demande comportant la totalité de votre projet (sans ses pièces-justificatives), à chacun des autres départements concernés. Pour la téléprocédure, si vous avez bien renseigné dans le formulaire les départements de votre projet, ces différentes transmissions se feront automatiquement.

Dans tous les cas, veuillez conserver un exemplaire de votre demande.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

À L'USAGE DU MINISTÈRE EN CHARGE DES FORÊTS – NE RIEN INSCRIRE DANS CETTE SECTION GRISÉE

N° DOSSIER : _____ DATE DE RÉCEPTION : |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_|

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

POUR TOUS LES DEMANDEURS (la liste des pièces à joindre figure en page 3)

N° SIRET : | 8 | 0 | 9 | 1 | 2 | 9 | 2 | 4 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 8 | ou N° PACAGE : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ou

N° NUMAGRIT* : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| ou ¹⁴ Si aucun numéro attribué, cocher la case →

**attribué par le ministère chargé de l'agriculture pour les usagers n'ayant pas de N° SIRET*

POUR LES DEMANDEURS PERSONNES PHYSIQUES (joindre pièce 11, le cas échéant)

Nom, prénom du demandeur : Madame Monsieur _____

né(e) le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| à : _____ dépt : |_|_|_|_| Pays : _____

Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande, le cas échéant : _____

POUR LES DEMANDEURS EN INDIVISION (joindre pièce 11)

Nom de l'indivision demandeuse : _____

Nom, prénom du représentant mandaté pour présenter la demande : Madame Monsieur _____

né(e) le |_|_|/|_|_|/|_|_|_|_| à : _____ dépt : |_|_|_|_| Pays : _____

POUR LES DEMANDEURS PERSONNES MORALES (joindre pièce 12 ou 13)

Raison sociale et type de société ou collectivité demandeuse : SAS THECAMP.I _____

Nom et Prénom du représentant habilité à déposer la demande : Monsieur POLIZZI Kevin _____

Nom, Prénom du responsable de projet (si différent) : _____

COORDONNÉES DU BÉNÉFICIAIRE DE L'AUTORISATION

Adresse du demandeur : 550 RUE DENIS PAPIN _____ complément d'adresse : _____

Code postal : | 1 | 3 | 1 | 0 | 0 | Commune : AIX-EN-PROVENCE _____

Coordonnées de contact du demandeur ou de son représentant ou de son responsable de projet (cocher la case correspondante) :

Téléphone : | 0 | 4 | 4 | 2 | 5 | 2 | 9 | 8 | 4 | 8 | ; |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Mél : kevin.polizzi@unitelgroup.net _____ et _____ secretariat@quadrarchi.com _____

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (joindre pièce 1 et 2)

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher : 550 Rue Denis Papin - 13 100 AIX-EN-PROVENCE

N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE ENTIÈRE	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE	CLASSEMENT AU PLU (1)
13100 AIX-EN-PROVENCE	KT	173	__ _ ha 4 6 a 0 0 ca (m ²)	__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	1 AU2 - UE
13100 AIX-EN-PROVENCE	KT	175	__ 2 ha 2 2 a 2 2 ca (m ²)	__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	1 AU2 - UE
13100 AIX-EN-PROVENCE	KT	177	__ 4 ha 3 2 a 1 9 ca (m ²)	__ _ ha 1 6 a 2 0 ca (m ²)	1 AU2 - UE
			__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	
			__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	__ _ ha _ _ a _ _ ca (m ²)	

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : __|_|_|ha|1|6|a|2|0|ca (1ca = 1m²)

N° du département unique ou principal des travaux __|1|3|

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 __|_|_| N° de département 3 __|_|_|

Destination principale des terrains après défrichement (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) : _____

Construction d'un bâtiment mixte de bureaux et de restauration

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") :

Autres autorisations ou déclarations déjà déposées relatives au projet (cocher la case si "aucune") :

Type : _____ Date de dépôt : _____ Nom de l'autorité administrative : _____

Type : _____ Date de dépôt : _____ Nom de l'autorité administrative : _____

PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT : (joindre pièce 3 et 7 si ayants droit)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (indivisaire, usufruitier, nu-propiétaire,...)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
SAS THECAMP.I (Présidée par UNITEL SMART BUILDING et représentée par Monsieur POLIZZI Kevin)	Propriétaire	550 Rue Denis Papin 13 100 AIX-EN-PROVENCE	04 13 91 20 00

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement, ...) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	<input type="checkbox"/>
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	<input checked="" type="checkbox"/>
6	· Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact après examen au cas par cas ; ou dans le cas contraire : · Etude d'Impact ;	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	<input type="checkbox"/>
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	<input type="checkbox"/>
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	<input type="checkbox"/>
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	<input type="checkbox"/>
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois, ...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	<input type="checkbox"/>

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : Polizzi Kevin

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

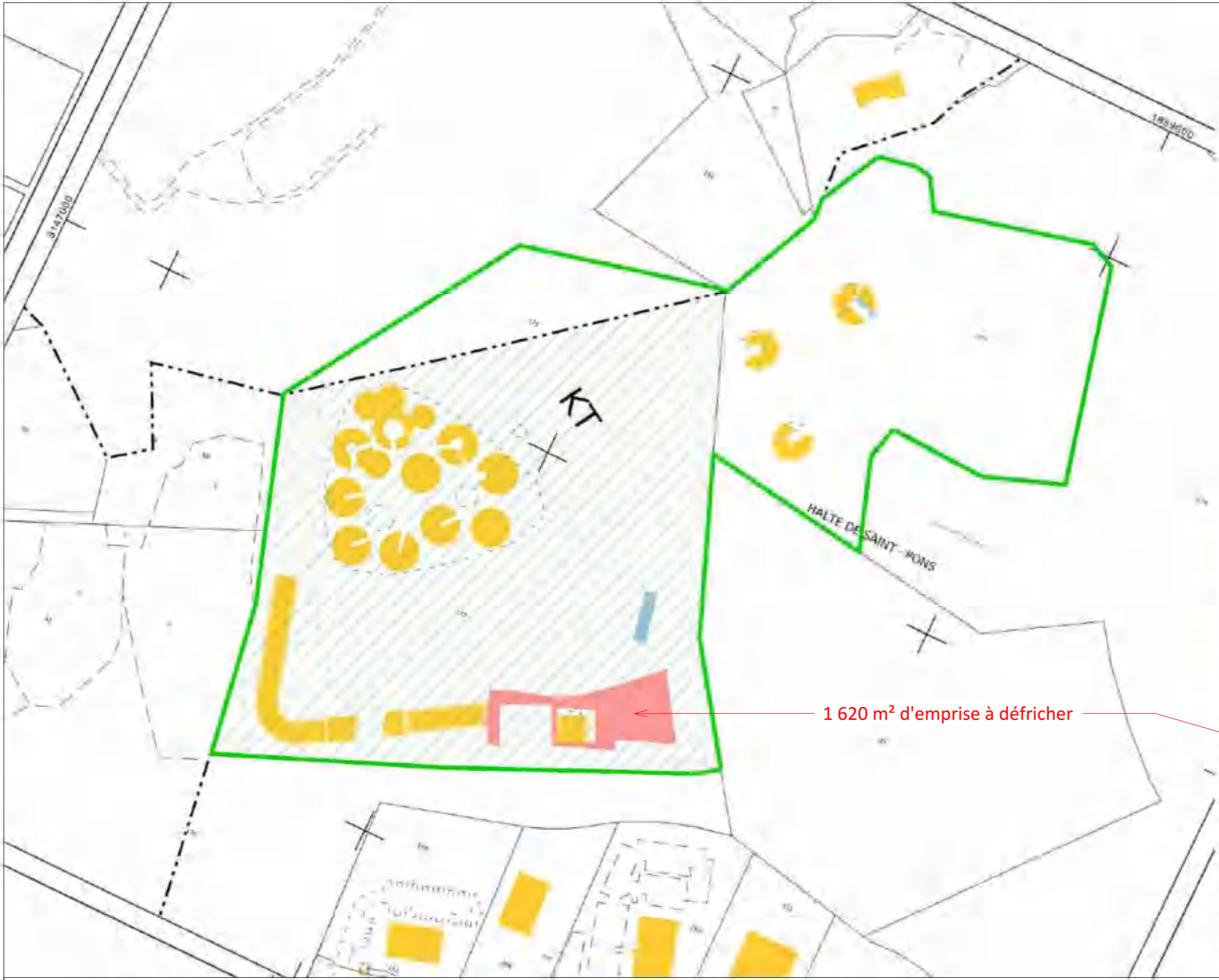
Fait le 01/10/19/2023

cachet (le cas échéant) et signature du demandeur



MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.



LEGENDE :

-  Emprise terrain (contour de la propriété)
Superficie : **70 041 m²**
-  Parcelle concernée par la demande de défrichement : **000 KT 177**
-  Zone d'emprise du défrichement projeté
soit **1 620 m²**
-  Bâtiment existant du site



Vue aérienne - Géoportail

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT



SARL d'Architecture
35 rue Emilien Gautier
13290 AIX-EN-PROVENCE
tél: 04 42 52 98 48
Email : secretariat@quadrarchi.com
www.quadrarchi.com



35 rue Emilien Gautier
13290 Aix en Provence
Tél : 04 42 52 98 48
www.quadrarchi.com
RCS 00515401205 - TVA FR09515401205
A/E 7133Z - ONA 513548 - OR Pro 501813

Note:

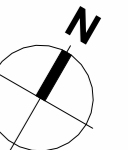
SAS THECAMP.I
550 RUE DENIS PAPIN
13100 AIX-EN-PROVENCE
BÂTIMENT MIXTE - RESTAURATION ET
BUREAUX
550 RUE DENIS PAPIN
13100 AIX-EN-PROVENCE

PLAN CADASTRAL AVEC EMPRISE A DEFRICHER





Référence projet :	2330
Date :	31/08/2023
Dessiné par :	QLD
Vérifié par :	QDI

02.1

Echelle 1 : 2000





- LEGENDE :**
-  Emprise terrain (contour de la propriété)
Superficie : 70 041 m²
 -  Zone d'emprise du défrichage projeté
soit 1 620 m²
 -  Emprise du bâtiment projeté
 -  Arbres supprimés qui seront remplacés ou déplacés si possible (7 arbres)
- NOTA : Tous les arbres existants sur le site restent inchangés à l'exception de ceux identifiés ci-dessus.*

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRIQUEMENT

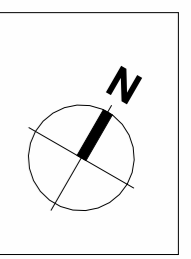
Quadrarchi
SARL d'Architecture
35 rue Emilien Gautier
13290 AIX-EN-PROVENCE
tél: 04 42 52 98 48
Email : secretariat@quadrarchi.com
www.quadrarchi.com

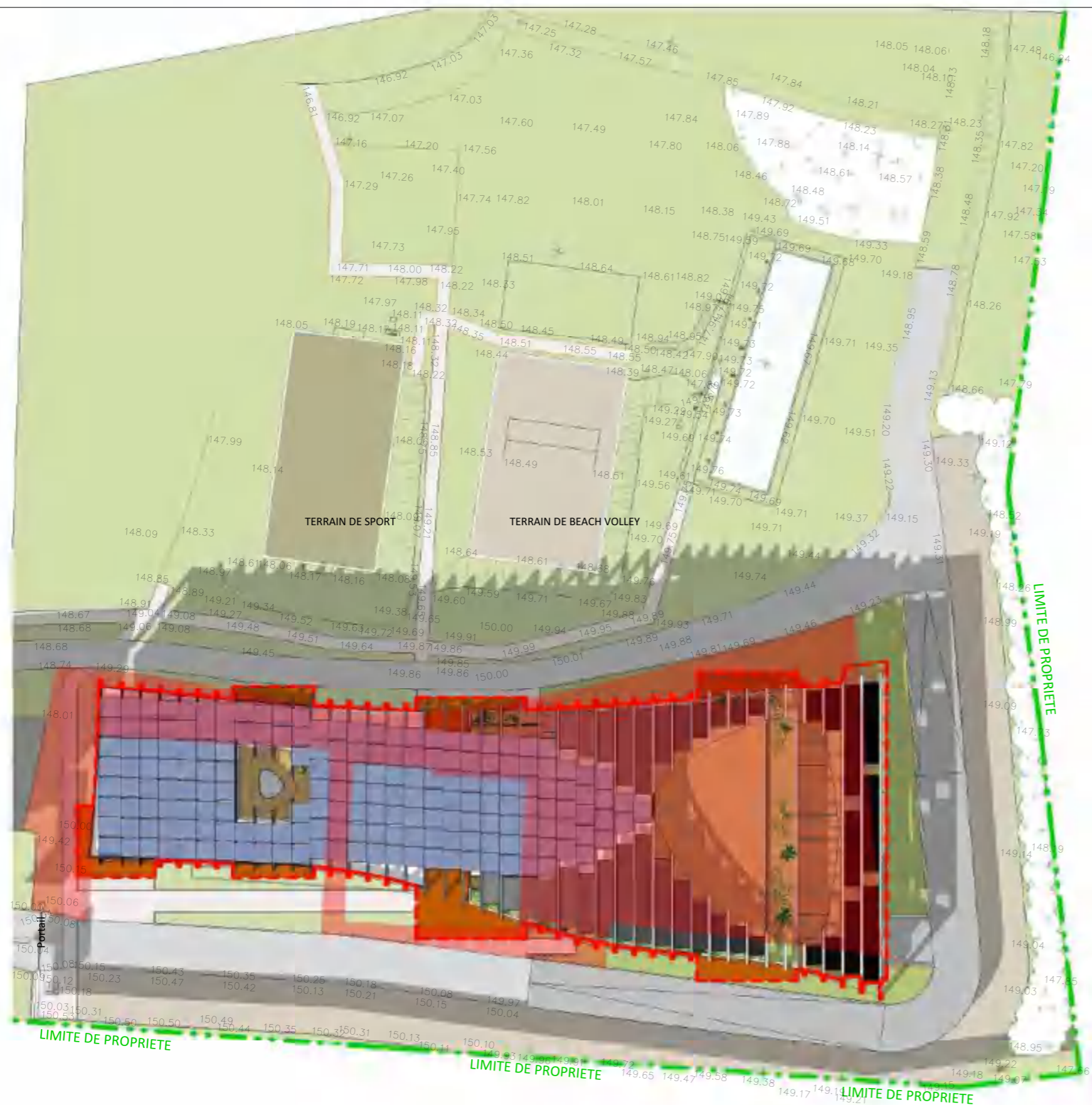
Quadrarchi
SARL d'Architecture
35 rue Emilien Gautier
13290 Aix en Provence
Tél : 04 42 52 98 48
www.quadrarchi.com
RCS 00515401205 - TVA FR9515401205
A/P 7133Z - ONA 513548 - OR Pro 501813

Note:




SAS THECAMP.I
550 RUE DENIS PAPIN
13100 AIX-EN-PROVENCE
BÂTIMENT MIXTE - RESTAURATION ET BUREAUX
550 RUE DENIS PAPIN
13100 AIX-EN-PROVENCE

PC PLAN MASSE - ETAT EXISTANT	
Référence projet :	2330
Date :	31/08/2023
Dessiné par :	QLD
Vérifié par :	QDI
02.2	
Echelle	1 : 500





LEGENDE :

-  Emprise terrain (contour de la propriété)
Superficie : **70 041 m²**
-  Zone d'emprise du défrichage projeté
soit **1 620 m²**
-  Emprise du bâtiment projeté

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Quadrarchi
SARL d'Architecture
35 rue Emilien Gautier
13290 AIX-EN-PROVENCE
tél: 04 42 52 98 48
Email : secretariat@quadrarchi.com
www.quadrarchi.com

Quadrarchi
35 rue Emilien Gautier
13290 AIX EN PROVENCE
Tél : 04 42 52 98 48
www.quadrarchi.com
RCS 00515401206 - TVA FR9515401206
AIE 7133Z - ONAS13548 - OR Pro 501813

Note:

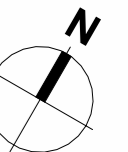
Ces plans sont les documents graphiques constituant le dossier de PERMIS DE CONSTRUIRE nécessaire à l'obtention de l'autorisation administrative pour réaliser le projet. En aucun cas, ces plans ne doivent être considérés comme des plans d'exécution pouvant servir à la réalisation des travaux. Ces derniers seront réalisés ultérieurement par chaque entreprise.

SAS THECAMP.I

550 RUE DENIS PAPIN
13100 AIX-EN-PROVENCE
BÂTIMENT MIXTE - RESTAURATION ET BUREAUX
550 RUE DENIS PAPIN
13100 AIX-EN-PROVENCE

PLAN MASSE - ETAT PROJETE

Référence projet :	2330	<h1 style="font-size: 2em;">02.3</h1>
Date :	31/08/2023	
Dessiné par :	QLD	
Vérifié par :	QDI	
		Echelle 1 : 500





DDTM des BOUCHES-DU-RHÔNE

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**

**A JOINDRE OBLIGATOIREMENT AUX DOSSIERS
ADMINISTRATIFS**



A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ? Le formulaire doit permettre, par une analyse succincte du projet, d'une part, et des enjeux de conservation d'autre part, de démontrer que toute incidence du projet sur les objectifs de conservation d'un site Natura 2000 est exclue. **Si tel n'est pas le cas et qu'un doute subsiste sur d'éventuelles incidences, une évaluation plus poussée doit être conduite.**

Ce formulaire est à remplir par le **demandeur**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p.7 : « ou trouver l'info sur Natura 2000 ? »). Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence. Destiné à faciliter les obligations des personnes physiques menant de petits projets, il relève de l'exception et n'exonère pas d'un contact préalable avec la structure animatrice du site Natura 2000 lorsque le projet est situé dans un site natura 2000 ou à proximité immédiate. Au cas par cas, l'administration qui instruit le projet peut être amenée à demander les compléments d'information nécessaires.

Dans quels cas utiliser ce formulaire ?

Il est destiné surtout aux **personnes physiques** menant des **projets de faible ampleur** et il distingue deux cas :

Cas 1 (p. 2 et 3) :

L'emprise du projet est située entièrement à l'extérieur des sites Natura 2000,

Cas 2 (p. 5 et suivantes) :

L'emprise du projet est située tout ou partie dans un site Natura 2000 (dans ce cas prendre contact préalablement avec la structure animatrice du site natura 2000 concerné pour connaître les enjeux présents sur le secteur du projet et les environs)

Le demandeur doit s'efforcer de fournir au mieux de ses connaissances les renseignements requis pour que l'étude d'incidence soit validée par le service instructeur ou administration chargée d'autoriser le projet. Il convient de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.

S'il ne peut être fait appel à un expert naturaliste professionnel, il est recommandé de se faire aider, si possible et en cas de besoin, par le tissu associatif local en matière de protection de l'environnement.

Coordonnées du demandeur :

Nom : SAS THECAMP.I

(Présidée par UNITEL SMART BUILDING et représentée par Monsieur
POLIZZI Kevin)

Adresse : 550 RUE DENIS PAPIN
13 100 AIX-EN-PROVENCE

Téléphone : 04 42 52 98 48 Fax : /

Email : kevin.polizzi@unitelgroup.net / secretariat@quadrarchi.com

1^{er} cas : projet localisé entièrement hors site Natura 2000

a. Nature et description du projet

Le projet consiste en la construction d'un bâtiment mixte de bureaux et de restauration sur un site existant déjà construit (THE CAMP).

Le bâtiment projeté est composé de quatre niveaux : rez-de-jardin, rez-de-chaussée, 1^{er} étage et Rooftop. Le projet d'un seul tenant est d'une surface totale de plancher d'environ 2600 m².

L'emprise construite au sol du bâtiment représente 2040 m² sur les 70041 m² que compte le terrain en totalité.

Il est à noter que le bâtiment existant (Popup House), implanté sur la zone du projet sera démoli afin d'y implanter le bâtiment mixte. Les autres constructions et aménagements existants du site seront conservés et inchangés.

- b. Le projet comporte-t-il des **éclairages nocturnes** ? Si oui préciser la localisation, la technologie d'éclairage utilisée, l'orientation des faisceaux, le caractère permanent ou non de l'éclairage

Oui, pour la sécurité des piétons lors de leur circulation dans le site et jusqu'aux places de stationnements extérieures. Mais le dispositif sera composé de détecteurs de luminosité sur minuterie.

- c. Y a-t-il sur la zone du projet des fossés, canaux, roubines, cours d'eau ou tout autre milieu aquatique (y.c. temporaire) ou humide ? Si oui, les faire apparaître sur le plan fourni et préciser la nature de la végétation associée, le cas échéant et préciser si le projet modifie ces milieux d'une quelconque façon

Non.....

- d. **Essences concernées si des arbres sont supprimés** (préciser pour chaque espèce le nombre d'arbre concernés ou la surface concernée, ainsi que les plus gros diamètres relevés)

Seront supprimés et / ou déplacés selon la possibilité (si le déplacement des arbres est impossible, les arbres seront remplacés) :

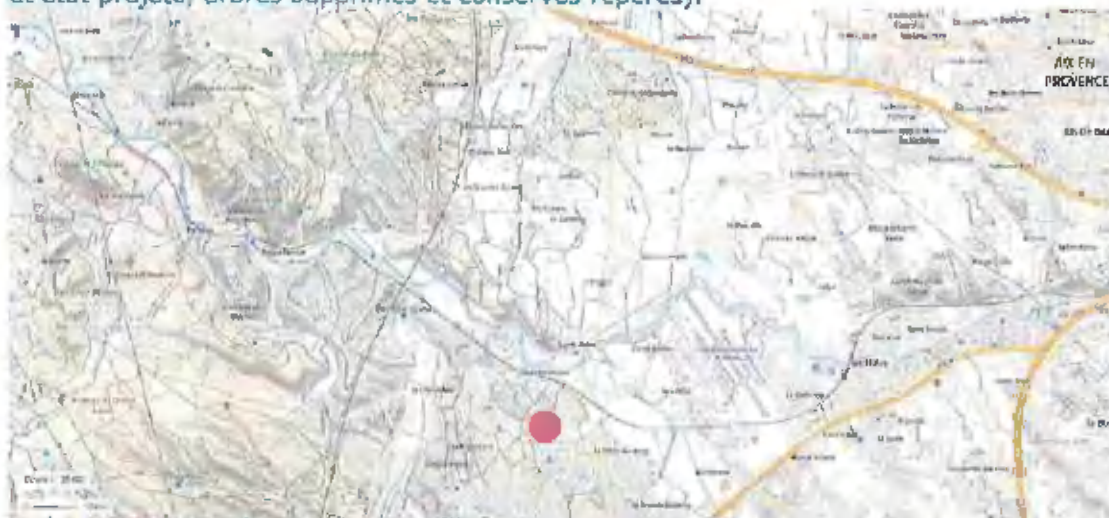
- 5 pins d'alep / parasol de 20 cm de diamètre de tronc ;
- 2 tilleuls argentés de 10 cm de diamètre de tronc.

A noter que tous les arbres existant sur le site restent inchangés à l'exception des 7 arbres identifiés ci-dessus.

e. Localisation et cartographie

Joindre obligatoirement un plan du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.), avec fonds de plan IGN au 1/25 000 . Les arbres supprimés et conservés doivent y être repérés.

Voir dossier complé graphique (plan de situation, cadastre, plan de masse état existant et état projeté, arbres supprimés et conservés repérés).



Carte IGN - Géoportail - Echelle 1/25000

Le projet est situé :

Nom de la commune : AIX-EN-PROVENCE (13 100) Département des Bouches-du-Rhône

Lieu-dit et adresse : 550 Rue Denis Papin - 13 100 AIX-EN-PROVENCE

Site Natura 2000 les plus proches, dont les objectifs de conservation sont susceptibles d'être impactés :

A quelle distance ?

A 1km20 à vol d'oiseau (m ou km) du site (nom du site) : Plateau de l'Arbols (FR9312009).

A ... (m ou km) du site (nom du site) : ... (FR93...).

b. Etendue du projet

Surface : 2040 m² d'emprise au sol

Linéaire : 313 mètres

c. Période envisagée pour les travaux

Début des travaux : Mai 2024.

Fin des travaux : Juillet 2025 (environ 14 mois de travaux).

d. Questions posées

En fonction des espèces ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 voisins, les principales questions posées sont les suivantes :

Chauve-souris ou oiseaux

- ... le projet occasionne-t-il une coupure ou une discontinuité dans une trame boisée, une ripisylve ? porte-t-il atteinte à des haies ou alignements d'arbres ?

Non

- Y a-t-il suppression de vieux arbres ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Non

- L'emprise du projet est-elle en partie en bordure de milieux aquatiques ?

Non

- Des gîtes à chauve-souris sont-ils présents (arbres, fissures de parois rocheuses et bâtiments inclus) ?

Non connus mais pas exclus

- Quelles espèces d'oiseaux utilisent ou fréquentent le site ?

Oui, 2 espèces d'oiseaux (Alouette lulu et Fauvette pitchou), bénéficiant d'une protection au niveau européen (Annexe I de la directive CEE du Conseil n°79/409 du 2 avril 1979) dite « Directive Oiseaux ».

Ci-joint une cartographie de leur répartition proche du projet concerné :

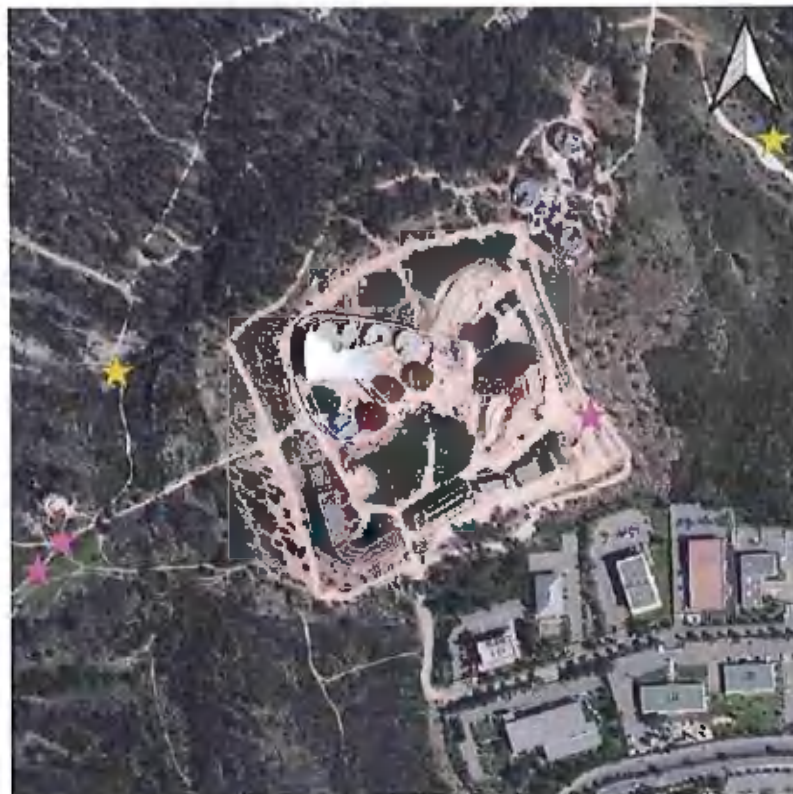
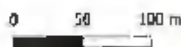


Cartographie des espèces "Directive Oiseaux" pour le projet THE CAMP

Espèces "Directive Oiseaux"

- ★ Alouette lulu
- ★ Fauvette pitchou

Hamon Ingénierie SPAAP
06 septembre 2013
Source: UTM Aerial 2010
Scale (okunées 7020 - LRD)



- Y a-t-il des espèces d'oiseaux qui s'y reproduisent ?

Aucune information disponible sur la reproduction

Insectes (à proximité immédiate des sites natura 2000)

- Y a-t-il suppression de vieux arbres, arbres morts ou arbres à cavités ? (si oui joindre photos)

Non

e. Conclusion

Le projet envisagé

est susceptible

n'est pas susceptible

d'avoir des incidences sur les objectifs de conservation des sites Natura 2000 voisins.

Recommandations de l'animatrice Natura 2000 Mme HAMON Mallaury (MAMP):

- Eclairages nocturnes : Privilégier des températures de couleur assez chaudes (1800 à 2400 K) pour limiter l'impact sur la biodiversité. Hauteurs de luminaire à 6m pour limiter la dispersion des flux perdus. Favoriser les détecteurs de mouvements.

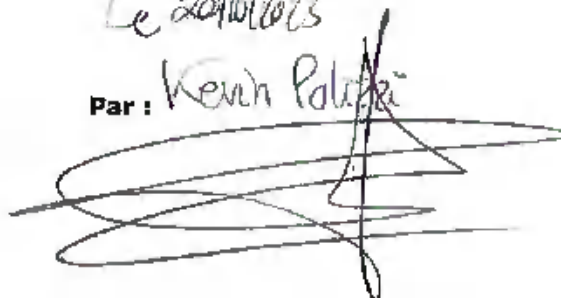
Il est à noter que l'animatrice naturaliste de la zone Natura 2000 du Plateau de l'Arbois, Madame HAMON a aidé et a accompagné afin de remplir ce formulaire.

Reconnaissance de terrain
effectuée le : **31/08/2023**

Fait à Aix-en-Provence...

Le 20/10/2023

Par : Kevin Polletti



COMPLÉMENTS POSSIBLES A LA DESCRIPTION SYNTHÉTIQUE DE VOTRE PROJET (2 pages)

Caractéristiques du projet	OUI / NON	Commentaires (nombre, dimensions...)	Mesure éventuelle de réduction/suppression d'incidences
BRUIT, FREQUENTATION HUMAINE			
Chantier lourd => Implique une réflexion sur le calendrier, afin d'éviter les périodes sensibles	NON	De part sa nature et son échelle le projet n'occasionne pas de gêne excessive.	
Chantier léger	OUI	" "	
bruit, engins motorisés	OUI	moins sur une période très limitée.	
fréquentation humaine conséquente	NON	Bâtiment projeté (Bureaux + restauration): moins de 100 personnes pour 7000 m ² de surface de terrain.	
REJETS			
rejets solides, macro-déchets	OUI	Quantité faible.	
rejets liquides (effluents)	NON	et réception des amitiaves de chantier.	
rejets gazeux, fumées, poussières	NON	—	
EAUX			
modification des eaux de surface (drainage, turbidité, curage...)	NON	—	
modification des eaux souterraines (pompage, pollution...)	NON	—	
SOLS			
terrassements (remblais, excavation, reprofilage, compactage, sous-solage, arrachement...)	OUI	Terrassements pour fondations (principe simple).	
forte artificialisation des sols (béton, goudron...)	NON	—	
aires de stockage, parkings, bâtiments	OUI	Pas d'air, de stockage! Parking déjà existant + Parking projeté conforme aux PLU.	
modification chimique des sols (épandage boues, engrais ...)	NON	—	

Caractéristiques du projet	OUI / NON	Commentaires (nombre, dimensions...)	Mesure éventuelle de réduction/suppression d'incidences
VEGETATION			
piétinement voire destruction de la végétation	OUI	Le site me semble pas de végétation remarquable. La zone de projet est composée d'un bâtiment existant démolit couvert végétal au maximum (si arbres supprimés = arbres remplacés).	(faible impact) [conservation des sols]
changement drastique de couvert végétal (défrichage, plantation...)	NON		
brûlage	NON		
DIVERS			
éclairage nocturne	OUI	Eclairage sur site existant réajusté. Sinon jusqu'à une heure pour assurer le système de lumière à détection et minutier.	
barrières, grillages => risque si peu perméables à la circulation des espèces	OUI	Grillage existant inchangé.	
obstruction de macro-cavités (grotte) ou de micro-cavités (trous dans vieux murs...)	NON		
mats, pylônes, câbles aériens, pales	NON		
ouvrage hydraulique (micro-barrage, grand fossé, chenal...)	NON		
ouvrage linéaire => risque si rupture de continuités écologiques (haies, zones humides...)	NON		
voies lourdes (routes, chemins carrossables)	NON	Acas existants	
voies légères (sentiers non carrossables)	NON	Inchangés.	